

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller (<i>arrive en cours d'assemblée</i>);
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAUULT,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

177-07-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

En Conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De devancer le point 4.1 « compte rendu de l'inspecteur municipal » après le point 2.5 « Rapports budgétaires et suivi du surplus ».

D'ajouter les points suivants :

- 9.3 Lettre de remerciement de la Fadoq;
- 10.1 Pancartes numéro civique;
- 10.2 Frais de cellulaire M. Daniel Richard;
- 10.3 Congrès de la FQM;
- 10.4 Fonds canadien de revitalisation des communautés
- 10.5 Appel de candidatures microculture;
- 10.6 Mezzanine entreposage garage;
- 10.7 Lettrage des véhicules

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

178-07-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

179-07-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	79 111,54 \$	C2100210 à C2100227
	51 832,36 \$	L2100057 à L2100071
Comptes à payer	57 701,55 \$	C2100228 à C2100246
	6 969,01 \$	L2100072 à L2100076
Salaires payés	17 739,53 \$	D2100153 à D2100193

Adoptée à l'unanimité

180-07-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de juin 2021 aux membres du conseil.

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

181-07-2021 **4.1.1 Frais de déplacement**

Attendu que le conseil municipal avait statué que les frais de déplacement devaient être réduits au minimum suite à l'achat du camion de voirie;

Attendu que M. Gilles Tétreault inspecteur municipal demande au conseil de statuer sur les frais de déplacement inhérent à la fonction de signalisation;

Attendu que les véhicules personnels utilisés aux fins municipales ne sont pas banalisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement lors de travaux occasionnels de type signalisation.

Que le conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Heidi Bédard, de vérifier les normes de sécurité aller fait de l'utilisation des véhicules personnels.

Adoptée à l'unanimité

182-07-2021 **2.6 Adoption du règlement no 345-2021 modifiant le règlement no 330-2018 sur la gestion contractuelle**

Attendu que le règlement numéro 330-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Sainte-Christine le 17 mai 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé C.M.)

Attendu que le conseil municipal souhaite modifier les montants maximaux de dépense pour les contrats pouvant être conclus de gré à gré;

Attendu que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat

qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Simon Dufault lors d'une séance du conseil tenu le 7 juin 2021;

Attendu que M. Simon Dufault a déposé le projet dudit règlement;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro 345-2021 modifiant le règlement numéro 330-2018 sur la gestion contractuelle ».

Adoptée à l'unanimité

183-07-2021 2.7 **Adoption du règlement no 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil**

Attendu qu' en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

Attendu que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

Attendu qu' en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Attendu qu' en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation à un fonctionnaire ou employé n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

Attendu que l'article 176.4 et le cinquième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* prévoient une obligation de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 7 juin 2021;

Attendu que M. Gilbert Grenier a déposé le projet dudit règlement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement no 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil ».

Adoptée à l'unanimité

184-07-2021 **2.8 Aide financière pour les projets locaux de vitalisation – volet 4 du Fonds régions et ruralité**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est présentement en demande d'exclusion pour un terrain dont elle est propriétaire;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite valoriser l'agriculture en créant un projet novateur de microculture avec le résiduel de ce terrain qui ne sera pas inclus dans la demande d'exclusion;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite mettre à la disposition le résiduel du terrain, soit environ 16 acres, à de petits producteurs désirant s'implanter en agriculture;

Attendu que le projet de microculture est estimé à 62 000 \$, qui inclut la publicité, l'aménagement du chemin d'accès, la préparation des terrains, le forage d'un puits artésien, etc.;

Attendu que la contribution versée par la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation du projet serait de 12 000 \$, en plus du terrain déjà en sa possession;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine désire déposer un projet de microculture maraîchère dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité - Aide financière pour des projets locaux de vitalisation;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé une demande dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité – Aide financière pour des projets locaux de vitalisation et à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

185-07-2021 **2.9 Retour des intérêts au 1^{er} septembre 2021**

Attendu que la situation au Québec et dans le monde en lien avec le Coronavirus (Covid-19) s'améliore grandement;

Attendu que le conseil municipal a soutenu financièrement ses citoyens dans cette épreuve, mais qu'il y a lieu de reprendre le cours normal des activités municipales;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal révoque la résolution no 006-01-2021 suspendant le taux d'intérêt sur les taxes foncières à échoir.

Qu'un taux de douze pour cent (12 %) s'applique sur toutes les créances impayées et échues à compter du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal, quitte la séance à 20h39.

186-07-2021 **2.10 Demande à Hydro-Québec**

Attendu que la propriété du 854, 4^e Rang à Sainte-Christine n'est pas branchée au réseau d'électricité d'Hydro-Québec depuis sa construction;

Attendu qu' Hydro-Québec raccorde un client à l'intérieur du 30 mètres de branchement du réseau de distribution aérien (inclus dans le service de base);

Attendu que le service de base inclut un branchement au réseau de distribution pouvant mesurer jusqu'à 30 mètres, comprenant l'ensemble des équipements et supports nécessaires (en aérien);

Attendu qu' Hydro-Québec ne fournit qu'un point de raccordement sur la ligne de distribution;

Attendu que si plus d'un poteau est nécessaire pour brancher un client, ce dernier doit payer à ses frais la distance supplémentaire à franchir pour rejoindre la ligne de distribution;

Attendu que ces règles sont pareilles pour tous les clients d'Hydro-Québec, dans un souci d'offrir un coût équitable et bas à tous;

Attend qu' en 2021, une propriété en bordure du chemin qui n'a pas accès à l'électricité alors qu'un réseau est à quelques centaines de mètres de la propriété est inconcevable;

Attendu que les coûts demandés pour l'excédent sont exorbitants pour le branchement d'une maison privée.

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine considère que cette politique concernant les coûts excédant le 30 mètres devrait s'appliquer seulement lorsqu'une propriété est située loin du chemin, mais ne devrait pas s'appliquer lorsque la propriété est située en bordure d'un chemin public où le réseau de distribution est déjà existant en partie.

Qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à Hydro-Québec et à la Régie de l'Énergie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

187-07-2021 **2.11 Offre d'achat pour le 647, 1^{er} Rang O à Sainte-Christine**

Attendu que conseil municipal désire faire l'achat de la propriété du 647, 1^{er} Rang O à Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine offre un montant de 50 000 \$ pour l'achat du 647, 1^{er} Rang O à Sainte-Christine.

Que le notaire Me Christian Daviau soit retenu pour la rédaction du contrat d'achat de la propriété.

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à l'achat de la propriété, dont l'offre d'achat ainsi que le contrat notarié.

Qu'une dépense nette de 15 000 \$ soit empruntée au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, dont 10 versements égaux de 1 500 \$ par année à compter de l'an 2022.

Que l'excédent de la dépense, soit 35 000 \$, ainsi que les taxes, les frais notariés et autres frais en lien avec l'achat de la propriété soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

188-07-2021 **3.2 Rénovation du bâtiment de la station de pompage**

Attendu que le bâtiment de la station de pompage, situé au 77, chemin de Béthanie, servant au service de protection contre les incendies nécessite des rénovations;

Attendu que le département des travaux publics estime à 2 030 \$ la valeur des rénovations à effectuer;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la rénovation du bâtiment de la station de pompage.

Que les sommes nécessaires à la rénovation dudit bâtiment soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

189-07-2021 **3.3 Achat de Mannequins de pratique**

Attendu que les premiers répondants doivent effectuer des pratiques afin de conserver leur apprentissage;

Attendu qu' il est difficile d'effectuer des tests pratiques sans équipement spécialisé;

Attendu qu' afin de faciliter les tests pratiques des premiers répondants, il y a lieu d'effectuer l'achat de mannequins de pratique;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux mannequins de pratique, soit un mannequin adulte avec rétroaction, subluxation et 10 poumons, ainsi qu'un mannequin bébé avec rétroaction et 10 poumons au coût total d'environ 391 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

190-07-2021 **3.4 Démission de pompiers**

Attendu que deux pompiers ont remis leur démission du Service incendie de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte les démissions de Messieurs Mario Guillemette et François Forest à titre de pompier du Service des incendies de Sainte-Christine.

Que le conseil municipal remercie chaleureusement les deux pompiers pour les nombreuses années d'implication au sein du Service des incendies de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Embauche de pompiers

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu du processus d'embauche de nouveaux pompiers.

Puisque les rencontres avec les candidats n'ont pas encore eu lieu, le présent point est reporté au mois prochain.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

191-07-2021 4.2 **Règlement numéro 347-2021 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées**

Attendu que le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées a été adopté le 20 juin 1994;

Attendu que le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées est désuète et que le conseil municipal souhaite établir des normes concernant l'aménagement des entrées privées et la fermeture des fossés de chemins;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 7 juin 2021;

Attendu que M. Gilbert Grenier a déposé le projet dudit règlement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro 347-2021 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées ».

Adoptée à l'unanimité

192-07-2021 4.3 **Demande de contribution à la Municipalité de Maricourt – entretien du 8^e Rang**

Attendu qu' une nouvelle porcherie sera construite sur le territoire de Maricourt, mais l'entrée de la propriété est située sur 8^e Rang de Sainte-Christine;

Attendu que l'aménagement de l'entrée de la propriété sur le 8^e Rang entraînera l'augmentation de la circulation agricole sur ce chemin;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à l'entretien du 8^e Rang par l'ajout de pierre et le nettoyage de fossé sur moins de 500 mètres afin de répondre à l'augmentation de la circulation agricole qui sera effectuée à la suite de la construction d'une nouvelle porcherie construite sur le territoire de Maricourt;

Attendu que le contrat pour l'ajout de pierre (incluant l'étendage et le compactage), de galet, ainsi que le nettoyage de fossé à Excavation L.G. Inc. s'élève au coût de 35 184,80 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine demande une aide ponctuelle discrétionnaire à la Municipalité de Maricourt pour les travaux effectués afin de répondre à l'augmentation de la circulation agricole à la suite de la construction de la nouvelle porcherie sur le territoire de Maricourt.

Adoptée à l'unanimité

193-07-2021 4.4 **Conteneur de résidus de construction pour ménage des bâtiments municipaux**

Attendu que le département des travaux publics a effectué un ménage des bâtiments municipaux;

Attendu que des travaux de rénovation auront lieu pour le bâtiment de la station de pompage;

Attendu qu' il y a lieu d'effectuer la location d'un conteneur pour les rebuts puisque le nombre de déplacements incluant la main-d'œuvre, qui seraient à effectuer à l'écocentre serait plus onéreux qu'une location;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la location d'un conteneur pour les résidus de construction et les différents débris.

Que le conteneur soit loué à M. Maurice Vallière au coût de 375 \$, taxes en sus.

Que le montant de la dépense soit pris à même le surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

194-07-2021 4.5 **Débroussaillage – 1^{er} Rang E, 4^e Rang, chemin Witty et certains autres endroits problématiques**

Attendu que l'inspecteur municipal a informé la direction générale que certains endroits nécessitent du débroussaillage, dont dans le 1^{er} Rang Est, le 4^e Rang, le chemin Witty et autres endroits problématiques;

Attendu que le débroussaillage n'a pas été prévu lors des travaux pour les prévisions budgétaires 2021;

Attendu qu' un prix a été demandé à Débroussaillage Roxton Falls Enr et à les Entreprises Bellerose;

Attendu que la différence de coût est minime, mais que les Entreprises Bellerose peuvent effectuer une coupe jusqu'à 2,5 pouces de diamètre;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le débroussaillage des endroits énumérés ci-dessus par les Entreprises Belle rose Inc, au coût de 110 \$ / heure, taxes en sus.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Aucun compte rendu n'est effectué.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA

Aucun compte rendu n'est effectué.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

195-07-2021 **7.1 Dossier roulottes**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 142-05-2021 concernant le dossier des roulottes;

Attendu que plusieurs appels ont été reçus au bureau de la municipalité concernant la tolérance exercée dans le dossier des roulottes;

Attendu qu'il y a lieu d'éclaircir quelques points au sujet de la tolérance;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la tolérance inclut, sans nécessiter de permis, une roulotte qui s'installe pour une fin de semaine et quitte immédiatement après le séjour, peu importe le nombre de fins de semaine ;

Qu'une roulotte ayant obtenu un permis de tolérance peut demeurer sur le terrain pour la saison hivernale.

Que les roulottes servant à l'entreposage et n'étant pas utilisées dans le cadre de la tolérance doivent être retirées de la propriété.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Francine Tremblay, élue responsable nommée sur le comité des loisirs, fait un compte rendu du dossier en lien avec les loisirs.

M. Simon Dufault, responsable du soccer mineur, fait un compte rendu du dossier en lien avec le soccer.

196-07-2021 **8.2 Feux d'artifices**

- Attendu que le gouvernement a autorisé les rassemblements pour la Fête nationale sous certaines conditions;
- Attendu que cette annonce a été effectuée avec un délai très restreint entre l'annonce et l'événement;
- Attendu que la Municipalité avait une entente avec Royale pyrotechnique selon la résolution no 121-06-2020;
- Attendu que les sommes concernant les feux d'artifice n'avaient pas été prévues aux prévisions budgétaires;
- Attendu que les feux d'artifice de la fête nationale 2021 ont été reportés;
- Attendu qu'une autre activité sera organisée par les loisirs de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la dépense des feux d'artifice au montant de 4 348,77 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

197-07-2021 **9.1 Fondation Clé sur la porte**

- Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte sollicite l'appui financier de la Municipalité;
- Attendu qu'une somme était prévue aux prévisions budgétaires 2021 à cet effet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie une contribution au montant de 100 \$ à la Fondation La Clé sur la Porte.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Appui à l'opposition au projet Goldboro

Le présent point est reporté au mois prochain.

9.3 Lettre de remerciement de la Fadoq

Une lettre a été reçue du club Christine pour remercier la municipalité de son support financier.

10. AFFAIRES NOUVELLES

198-07-2021 **10.1 Pancartes numéro civique**

Attendu que que le conseil municipal a adopté la résolution 010-01-2021 concernant l'achat de bornes 911;

Attendu que la commande initiale comprenait 250 bornes 911 et 30 bornes 911 vierges;

Attendu qu' une demande d'ajout de borne a été effectuée auprès de la Municipalité, mais qu'aucune borne vierge n'est disponible;

Attendu que si la municipalité commande les 30 bornes vierges à part de la commande totale, un montant de 21\$ par pancarte sera facturé, taxes et transport en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal souhaite attendre la commande complète des bornes 911 plutôt que de commander 30 vierges séparément.

Adoptée à l'unanimité

199-07-2021 **10.2 Frais de cellulaire – M. Daniel Richard**

Attendu que les frais de cellulaires de l'inspecteur municipal sont payés;

Attendu que l'inspecteur municipal adjoint et fréquemment sollicité sur son cellulaire personnel à des fins municipales;

Attendu que l'inspecteur adjoint demande à ce que ces frais de cellulaire soient remboursés par la municipalité;

Attendu que les frais de cellulaire l'inspecteur municipal adjoint s'élève à environ 59\$ plus taxes par mois;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte de rembourser un montant de 40 \$ par mois pour les frais du cellulaire personnel de l'inspecteur municipal adjoint.

Que les sommes soient prises du surplus accumulé de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

200-07-2021 **10.3 Congrès de la FQM**

Attendu qu' après une interruption causée par la pandémie les municipalités sont conviées au congrès annuel de la fédération québécoise des municipalités;

Attendu que le congrès annuel se tiendra du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre prochain au centre des congrès de Québec;

Attendu que la Municipalité a prévu dans son dans ses prévisions budgétaires 2021 des sommes en lien avec le congrès;

Attendu que le maire M. Jean-Marc Ménard souhaite assister au congrès 2021 de la FQM;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'inscription de M. Jean-Marc Ménard soit autorisée et payée par la Municipalité.

Que les frais en lien avec le déplacement, les repas et l'hébergement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

201-07-2021 **10.4 Fonds canadien de revitalisation des communautés**

Attendu que le fonds canadien de revitalisation des communautés à tout récemment été annoncé afin que les collectivités puissent se remettre des effets de la crise de la COVID-19;

Attendu que le fonds vise à améliorer les infrastructures existantes et à réaliser de nouveaux projets

Attendu que le programme s'adresse aux organisations à but non lucratif aux municipalités et au groupe communautaire;

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine souhaite présenter un projet de parc dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine autorise le dépôt d'un projet de parc dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés.

Adoptée à l'unanimité

202-07-2021 **10.5 Appel de candidatures microculture**

Attendu que la municipalité de sainte Christine a lancé un appel aux intéressés pour le projet de microculture;

Attendu que l'appel de candidatures a été publié sur le site internet, sur la page Facebook de la municipalité et a été transmis à l'ITA de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le conseil municipal trouve pertinent d'expédier le l'appel de candidatures par publipostage;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière expédie l'appel de candidatures par publipostage aux citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

203-07-2021 **10.6 Mezzanine entreposage garage**

Attendu que le garage municipal nécessite un espace d'entreposage supplémentaire;

Attendu que le département de la voirie à estimer l'aménagement de mezzanine, aux fins d'entreposage au garage municipal, à environ 1360,00 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'aménagement d'une mezzanine aux fins d'entreposage dans le garage municipal au coût approximatif de 1360 \$, taxes en sus.

Que le montant pour l'aménagement de la mezzanine soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

204-07-2021 **10.7 Lettrage des véhicules**

Attendu que la municipalité a demandé un prix pour le lettrage les nouveaux véhicules de voirie et incendie;

Attendu qu' il y a lieu de procéder au lettrage des nouveaux véhicules;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le lettrage des nouveaux véhicules de voirie et du service de premiers répondants.

Que la dépense relative au lettrage des véhicules soit prise du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

11.1 Compte rendu Marché d'Ici

M. Alain Clément, représentant au Marché d'Ici, fait un compte rendu des activités tenues par le Marché.

205-07-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 22h00.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire